

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION : 06/09/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 23/09/2024					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	22	2	24	7
FB/TD/OR N° 2024/35	Constitution de la commission du groupement de commandes - Marché de restauration scolaire 2025				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Guy DAVID, Jean JOSEPH, Sylvie ROUZET, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND Roland HAMARD, Dalila DOROL, , Fabrice PICHARD

Excusés :

- Patricia EVENO, Pouvoir à Jacques GAY
- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Hélène CHARRIER

Absents : Marie-France DURAND, Philippe POISSONNIER, Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024/32 du 17 juin 2024 relative à la signature de la convention de groupement de commandes pour le renouvellement du marché de restauration scolaire en 2025,

Considérant la nécessité de créer la commission du groupement de commandes composée d'un représentant de chaque membre du groupement et d'un suppléant,

Monsieur le Maire expose :

La commune d'Épernon ayant été désignée comme coordinateur du groupement ayant qualité de pouvoir adjudicateur, la présidence de la commission d'appel d'offres sera assurée par le représentant de la commune d'Épernon.



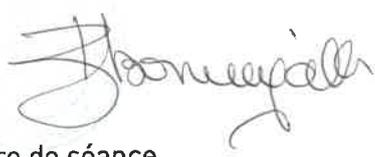
La commission d'appel d'offres du groupement sera composée pour ce qui concerne la commune d'Épernon d'un représentant de la CAO et d'un suppléant.

Dès lors, Monsieur le Maire propose sa candidature en tant que titulaire et celle de Madame Béatrice Bonvin, 1^{ère} adjointe en charge des affaires scolaires, en qualité de suppléante.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Désigne** les membres de la commission du groupement comme proposé par Monsieur le Maire, à savoir :
 - o Membre titulaire : Monsieur le Maire
 - o Membre suppléant : Madame Béatrice BONVIN

Fait et délibéré à Épernon,
le 16 septembre 2024



Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN



Le Maire,
François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.